

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES

A l'attention des responsables régionaux des officiels,

Le 19 octobre 2019

**Précision concernant l'organisation du jury lors des compétitions
« Challenge Avenir »**

Le Challenge Avenir est un nouveau dispositif qui vise à proposer aux jeunes de la catégorie Avenir des rendez-vous adaptés et attractifs, qui constitueront un parcours de progression à l'issue duquel **plusieurs choix leurs seront possibles** :

- poursuivre la pratique de la natation sans objectif sportif précis,
- s'orienter vers l'entraînement pour s'épanouir dans l'univers de la compétition,
- envisager un changement de discipline ou s'orienter vers d'autres activités sportives.

Parmi les raisons qui guideront ce choix, l'expérience vécue au travers de ce parcours, et l'adhésion de l'environnement familial sont certainement les plus déterminants. Cela passera notamment par

- **une durée limitée et maîtrisée de chaque réunion,**
- **un traitement pédagogique de la compétition, tant dans l'organisation, que, le cas échéant, dans les explications qui seront données pour accompagner une disqualification.**

Sans reprendre l'ensemble des éléments exposés dans l'annuel règlement Natation Course 2019/2020, il apparaît donc que **les officiels devront intégrer la spécificité de ce challenge et adapter leur attitude à l'esprit de bienveillance qui est attendu de tous lors de ces réunions (Challenge Avenir).**

Tout en respectant les formats de compétitions prévus dans l'annuel règlement, les ligues et comités départementaux pourront opter pour 2 types de compétitions :

- des compétitions « Challenge Avenir sans chronométrage » : la seule exigence portera sur le respect du règlement de Natation. Pour ce faire, le jury sera composé d'au minimum un officiel A et qui sera accompagné d'officiels B, sinon d'évaluateurs ENF3 NC, d'assistants évaluateurs ENF3 NC. La présence

d'évaluateurs ou d'assistants évaluateurs ENF3 NC est souhaitable pour garantir « le traitement pédagogique » des disqualifications.

- des compétitions « Challenge Avenir chronométrées », soumises aux règles habituelles d'organisations, y compris concernant le fonctionnement du jury (officiels A, B et C).

Nota : Précisions concernant les épreuves de 50m mixtes (Brasse/Nage Libre, Dos/Brasse, Papillon/Dos). Dans l'esprit de ce qui est fait pour les épreuves de 4 nages, les nageurs devront respecter l'obligation de terminer chaque longueur conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée (SW 9.4)

Denis CADON – Président de la commission des Juges et Arbitres
(en concertation avec la commission ENF et le département Natation Course).